

L'AGRICULTURE

A propos de l'enseignement agricole

Les questions agricoles sont à l'ordre du jour.

Sans cesse d'encourager la première de nos industries nationales — l'agriculture — les membres du Parlement redoublent d'activité. C'est de bon augure. Il fut un temps où la discussion du budget de l'agriculture passait presque inaperçue au milieu d'une ardeur législative; cette année, par contre, on a prêté une attention particulière à ces questions de mutualité, de subventions et de crédit agricole. Serait-ce un signe des temps ?

Il convient, en tous cas, de rendre hommage aux efforts faits en faveur de nos populations rurales. Il était urgent qu'on s'occupât d'elles. La culture traverse une crise pénible; elle fait subir les poids des charges fiscales, elle est délaissée, et il a fallu beaucoup de courage pour venir à bout des innombrables difficultés qui surgissent à chaque instant. L'enseignement agricole, le développement des associations et les syndicats ruraux, le vote des lois protectrices ont contribué, dans une large mesure, à pollier la crise agricole. Et si la démocratisation laborieuse de nos campagnes, quelquefois abusée, a pu subir des fluctuations politiques contraires à ses propres intérêts, elle s'est ressaisie le jour où elle a compris tout ce que la République a fait pour lui venir en aide.

Depuis un demi-siècle, la production agricole s'est prodigieusement accrue. D'extension qu'elle était au début, la culture est devenue intensive. La région du Nord nous en donne un frappant exemple; les rendements y sont plus élevés que partout. Dans d'autres pays le mouvement se manifeste avec plus de lenteur; l'instruction agricole laisse beaucoup à désirer, l'emploi des engrais et des instruments aratoires, perfectionnés, reste trop localisé. L'agriculture française, de ce chef, demeure encore perfectible; et l'on aurait grand tort de croire qu'elle a atteint son apogée.

Pensé que l'on peut beaucoup espérer de la diffusion de l'enseignement agricole, qui fait connaître les bonnes méthodes culturales, le me propose, en une série d'articles, d'indiquer quelques projets de réforme qui intéresseront tous les amis et les défenseurs de l'agriculture. Certes il ne m'appartient pas de formuler des critiques; je veux exposer un plan que je crois bon à différents points de vue — ce qui ne signifie pas qu'on ne puisse en avoir de meilleur. En fait, la question n'est pas nouvelle. M. Ruau, qui fut rapporteur du budget de l'Agriculture pour l'exercice 1903, exposa longuement une série de réformes applicables à l'enseignement envisagé sous différents as-

pects. M. le Ministre, dès son arrivée au pouvoir, en a discuté très documenté, tout ce qui a été accompli d'utiles réformes, non seulement en ce qui concerne les associations de crédit agricole, la mutualité et à divers services, mais aussi en réorganisant les écoles pratiques d'agriculture dont le rôle, encore méconnu, peut devenir considérable.

Et d'abord, qu'il me soit permis de donner quelques vues d'ensemble. Toute réforme concernant l'enseignement professionnel doit être conçue suivant un plan général. Qu'il s'agisse des écoles d'agriculture, d'industrie et de commerce ou bien d'établissements scientifiques proprement dits, il faut envisager leur subordination. Les écoles se classent naturellement en deux groupes suivant qu'on y enseigne les sciences générales ou les sciences appliquées. N'y a-t-il pas une certaine dualité entre ces deux groupes, dans les carrières, ne peut-il en résulter un préjudice réel pour le recrutement? Voilà quelques questions d'ordre général qui se posent à notre examen.

Pour appliquer une science, il faut la connaître. En fait, l'enseignement technique devrait être la suite naturelle de l'enseignement général dans cet ordre d'idées. L'école professionnelle deviendrait une école d'application où l'on entrerait après avoir acquis des connaissances scientifiques suffisamment étendues. A première vue, il semble qu'il n'y ait pas d'antagonisme possible! Et cependant, pourquoi le recrutement de nos écoles pratiques n'est-il pas aussi facile que celui des lycées, des collèges, ou même des écoles primaires supérieures? La raison me paraît toute simple. Il n'y a point de coordination entre les établissements qui dépendent des différents ministères. Un élève d'école d'agriculture, quelles que soient son intelligence et ses capacités, voit sa carrière devant lui, toutes les portes closes, car il n'a pas fait de bonnes études. Est-ce un mal? Nous pensons que c'est un mal et nous voudrions le prouver.

Il faut, dans une démocratie, que l'instruction soit accessible à toutes les intelligences. On doit utiliser toutes les forces vives de la nation. Or, cela n'a pas lieu! Nous sommes bien loin de l'enseignement intégral qui ne devrait connaître aucun privilège de fortune!... La bourgeoisie se croit déshonorée si l'on obtient ses enfants à venir s'asseoir sur les bancs de l'école primaire. Un cultivateur aisé démentirait grandement si son fils n'allait pas faire ses « humanités »; il l'enverra donc au lycée, au collège, au pensionnat voisin... Les éta-

bissements agricoles ne l'inquiètent guère; à la mesure, au fond, de toute la force de son âme. Pourquoi? Il n'en sait rien lui-même, ce brave propriétaire! La culture n'a pas la bonne cote... dans le monde. Il n'a jamais entendu, dans les salons de la châtellenie, dans les salons de la bourgeoisie, on félicite, on même agricut-

teur... Il n'a pas de titre pompeux, lui, mais son fils l'aura un jour; il sera officier, magistrat, ingénieur, avocat, docteur... Pourquoi les gens « bien nés » s'adonneraient-ils aux études agricoles? Et donc? travailler le sol, conduire des bestiaux, répondre des engrais, labourer à l'ouvrage des champs... Quelle décadence pour ceux qui se respectent! Parlez-moi des pensionnaires, des séminaristes, des collèges de tous degrés! Là, du moins, on a de bonnes fréquentations pour se créer des relations dans le monde... On débite à l'usage « d'homme à pater ». On peut se donner des airs de latiniste, d'helléniste... que sais-je encore! Enfin, c'est de bon ton...

Et voilà comment raisonnent bien des familles bourgeoises ou aisées! A la naissance de l'enfant, le choix de l'école est fait... Mon fils ira au collège ou au lycée, me disait une bonne mère, il préparera polytechnique, navale ou St-Cyr... plus tard... Et si l'enfant n'est pas observé-tifement... Nous en ferons un avocat ou un docteur...

Oh! il ne fut aucunement question de l'agriculture — bien que les parents fussent cultivateurs — Je me trompe cependant, on en parla plus tard... L'enfant grandit, et les illusions paternelles s'évanouissent. En attendant, comme stimulant au travail, la maman admonestait son fils... « Si tu ne travailles pas, je te mettrai à l'école avec M. D... C'est de moi qui s'agit... » Ainsi, pour cette famille paysanne, la situation bien supérieure à la mienne, l'admission dans une école d'agriculture constituait un « châtiement » terrible. Aujourd'hui, la bonne dame baisse les yeux quand elle me rencontre... Je n'ose lui demander si son fils est polytechnicien...

Cet état d'esprit n'a rien d'exceptionnel... Le mauvais recrutement de certains établissements en témoigne hautement. Pour y remédier efficacement, au profit de la production nationale, il faut réaliser une réforme générale de l'enseignement.

Qu'on supprime les classes enfantines — les classes primaires — des petits collèges et des petits lycées! Qu'on décrive la gratuité de l'enseignement secondaire en recrutant les élèves des lycées, par voie de concours, dans les écoles normales, des écoles primaires! Qu'on décide que les universités et les grandes écoles spéciales se recrutent également par concours entre les jeunes gens sortant indistinctement des éta-

bissements d'enseignement général ou technique, et il en résultera d'heureuses conséquences.

On objectera qu'un tel projet présente aussi de graves inconvénients... Les arguments ne manquent point quand on veut avoir raison... quand même. Il faut démocratiser dès le jeune âge... Je prétends qu'on supprimerait les classes enfantines des lycées on ferait une œuvre démocratique au premier chef, puisque les enfants, inégalement par la fortune, vivant côte à côte à l'école primaire, se rendraient compte que l'intelligence peut appartenir à tous et que le prolétaire bien doué a le droit d'aspirer aux plus hautes fonctions. Je prétends qu'en recrutant les lycées par voie de concours, on évincerait un nombre respectable de candidats fortunés qui se porteraient vers les écoles professionnelles où ils trouveraient peut-être une voie meilleure... Je prétends enfin, pour le prolétaire, que les établissements supérieurs d'enseignement technique à tous ceux qui s'en montreraient dignes, on permettrait à des jeunes gens déjà spécialisés en partie d'acquiescer l'instruction nécessaire aux professeurs, aux ingénieurs, à tous les chefs d'industrie.

A la vérité, je me suis égaré quelque peu de mon sujet... On ne voit pas en quoi ces considérations touchent à l'enseignement agricole; on s'en rendra mieux compte par la suite. Car le succès de nos écoles dépend, à mon avis, d'une réforme plus étendue et plus générale. Jusqu'ici nos grands établissements se recrutent facilement; les étudiants se présentent nombreux pour affronter le concours... Mais les écoles du second degré, qui ne dispensent pas du service militaire, ont beaucoup souffert. Le vote de la loi de deux ans, désirable à bien des égards, aura sa répercussion chez nous, et il est à craindre que les étudiants s'éloignent des écoles où le bénéfice de l'art. 23 les attire...

M. Klotz, dans son rapport sur le budget de l'agriculture, envisage ainsi la question: « Par la réduction de l'égalité du service militaire, le paysan verra revenir un an plus tôt vers la terre des bras nombreux et vigoureux qui pourront accroître sa prospérité. A ce sujet, l'abrogation de l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement pourrait menacer l'avenir de nos écoles d'agriculture... Ne pourrions-nous pas recruter cette clientèle si intéressante en lui offrant la perspective de grades juridiques et économiques qui seraient le prix de ses efforts et la constatation de sa valeur? On doit éviter une crise à notre enseignement agricole en même temps que rechercher les moyens de le rendre plus attrayant et intéressant en créant les méthodes et découvrir les faits utiles à l'enseignement les vulgariser; et par lui, nous devons augmenter la valeur professionnelle de nos agriculteurs, à qui,

en même temps, serait inculquée la conception des devoirs sociaux... » Ainsi, il est urgent d'aviser. Il faut que chacun, selon ses moyens, essaye de remédier à la crise éventuelle qui atteindra au même titre l'enseignement agricole, industriel et commercial, et par là, les principales branches de la richesse nationale.

JURISPRUDENCE RURALE

PASSAGE SUR LE TERRAIN D'AUTRUI

Le fait par un individu de passer sur un terrain non sien pour la récolte d'un fruit et non encore enlevé ne constitue pas une contravention et ne peut donner lieu qu'à des dommages-intérêts. Le fait d'avoir passé sur un champ non clos, non ensemencé, non chargé de récoltes n'est pas punissable, non plus que le fait pour le labourer d'une terre voisine d'être entré sur un champ, sur une terre contiguë en état de jachères, dès lors qu'il n'y a pas eu de dépaissance.

Mais tout voyageur qui dévot un champ pour se frayer un passage commet une contravention et est passible d'amende et de dommages-intérêts.

M. LUCAS.

LES RÉCOLTES

Les cours des betteraves

Un nouveau confrère, bi-mensuel, qui se publie à Amiens, « le Betteraviste », dont le titre indique les intérêts qu'il défend, ceux des cultivateurs de betteraves, publie la note suivante:

Messieurs les Cultivateurs, Il faut bien vous persuader que dans un contrat de betteraves, la question de la réception est tout aussi grave que celle du prix convenu.

Vous trouvez toutes les précautions dont s'entourent les vendeurs dans le contrat type publié par le « Betteraviste » du 25 décembre dernier. Leur défiance ne se porte pas seulement sur le déchet et sur la densité, mais ils exigent même que le poids soit constaté sur leur balance.

Il serait injuste d'accuser personnellement le fabricant d'user de supercherie à l'égard de ses planteurs, mais c'est tout le personnel de la fabrique, qui se coalise contre le cultivateur afin de faire augmenter

le bénéfice de la sucrerie et recevoir des gratifications et félicitations.

Permettez-moi maintenant de vous donner mon modeste avis: Je vois d'ici le mois d'octobre prochain le prix de 40 francs sur les quatre d'octobre. La situation n'a jamais été aussi mauvaise pour vous; qu'il arrive vers le mois de juin ou juillet quelques intempéries, nous et exagérerons immédiatement la gravité et nous partirons dans des cours insensés.

Desique vous me dites que vous êtes sur le point de vous engager en bloc avec le fabricant, ne le faites donc qu'en vous réservant 0 fr. 50 de majoration par chaque franc de hausse sur les quatre d'octobre.

Il est temps que les cultivateurs profitent également de la hausse, contrairement à cette année où ils ont vendu dans le prix de 18 à 20 francs, alors que la moyenne des quatre mois d'octobre va passer le cours de 40 francs, car janvier est déjà à 45 fr.

A 8 fr. 50 d'octobre et 10 fr. 50 pour le betterave et non 20 francs.

Edmond FOURNET.

Comices agricoles de l'Arrondissement de Lille

Le Comice agricole de l'arrondissement de Lille, d'accord avec la Municipalité de la ville d'Halluin, a décidé, dans sa dernière séance, d'organiser ses concours annuels de 1905 dans cette ville pour le dimanche 9 et lundi 10 juillet prochain.

Ces concours comprendront: une Exposition d'instruments et machines agricoles; les Concours d'animaux reproducteurs des races bovine, porcine, ovine et chevaline de volailles et animaux de basse-cour; de produits agricoles et maraichers; ainsi qu'un Concours d'Essais pratiques d'instruments agricoles sans classement, mais avec primes de déplacement pour les constructeurs qui y prendront part.

Quant aux Concours de Femmes, Epiphytations culturales et des jardins, ils auront lieu dans le Canton-Nord de Tournai, dont fait partie la ville d'Halluin.

Si nous nous rappelons le beau succès des Concours de Questions-sur-Déclat et d'Harmonie, du principalement aux soins de M. M. Guillemin, Président, et Nour Bonhomme, Secrétaire Général, il est permis de croire que ceux-ci seront très brillants et surtout profitables aux Agriculteurs, Exposants et Constructeurs de la région, étant données les ressources agricoles considérables de l'arrondissement de Lille.

Il nous est agréable de constater que la Chambre syndicale des Constructeurs de machines agricoles françaises est assurée au Comice pour la question des Essais pratiques de machines.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétaire général, 122, rue de Flandre, à Lille.

Livres et Journaux

L'ILLUSTRATION DOCUMENTAIRE hebdomadaire sur l'AFFAIRE SYVETON qui contient des photographies prises par le service même de l'anthropométrie dans le cabinet de M. Syveton et la scène de la reconstitution de la découverte du corps de l'ancien député de Paris. Toutes les autres actualités de la semaine y sont relatées avec de nombreuses gravures. Ce numéro contient, enfin, en un supplément délégué gratuitement à tous les abonnés, remis à tous les acheteurs, le texte complet du « Bercail », de M. Henry Bernstein, le grand roman de l'actualité de la semaine. En fait, l'ouvrage est un roman de la semaine. Dans la « Vie des Campagnes », le beau roman de Maurice Moutégut.

PETITES RECETTES

CONTRE LE GIVRAGE DES VITRES Il suffit, pour cela, après avoir bien nettoyé et séché les vitres, de les frotter avec un chiffon de toile imprégné d'un mélange formé d'un litre d'alcool à 40 degrés non dénaturé et de 35 grammes de glycérine. Il faut laisser le liquide sécher avant de s'en servir. Ajoutons que cette préparation empêche les vitres non-seulement de geler, mais encore de se couvrir de buée.

Désappointement L'AVERS ET LE REVERS

Vue de dos, c'est un spectacle charmant: le belles épaules, des cheveux magnifiques, une nuque délicieuse, qui suggèrent l'idée de la perfection féminine, de la beauté. Que la femme se retourne et vue de face elle rompt le charme, on est profondément désappointé. Un tel désappointement arrive fréquemment quand la figure est pâle, les yeux sans vivacité, les joues sans contours et que le visage a parfois des éruptions. Ces et les inconvénients sont dus à la pauvreté, à l'impureté du sang. Les Pâles Pink purifient et enrichissent le sang. Elles donnent de l'éclat aux yeux, du rouge aux joues et aux lèvres, elles éclaircissent le teint. Elles embellissent les jeunes filles en leur donnant cet air de santé sans lequel il n'y a pas de développement et en font des femmes plus développées de poitrine. La beauté n'est pas une question de peau, mais une question de sang.

LES PILULES PINK Donnent du Sang

En vente dans toutes les pharmacies et en dépôt principal Gablin et Co, pharmacien, 22, rue Bailly, Paris, 3.50 la boîte, 17.50 les six boîtes franco.

NOTRE JOURNAL POUR BIEN

Nos lecteurs peuvent avoir NOTRE JOURNAL POUR BIEN, et en outre, réaliser chaque mois UN B.N.F.I.C.E DE 4 Fr. 50.

Pour atteindre ce double but, pour réaliser ce double bénéfice, il suffira à nos lecteurs de faire leurs achats avec nos BONS-RABAIS REMBOURSABLES, chez les fournisseurs dont nous publions la liste chaque semaine.

NOS BONS

BON-RABAIS REMBOURSABLE BON de 5 Centimes

BON-RABAIS REMBOURSABLE BON de 10 Centimes

BON-RABAIS REMBOURSABLE BON de 5 Centimes

INFORMATIONS Commerciales & Financières

BULLETIN COMMERCIAL

BULLETIN FINANCIER

Paris, 15 janvier 1905.

Il y a longtemps que nous n'avons assisté à une séance aussi homogène. C'est l'effet de l'annonce du succès de l'emprunt russe à Berlin, ce qui ne faisait de doute pour personne. Ce qui serait plus intéressant de connaître, c'est le chiffre des demandes reçues pour le placement de l'épargne, car en dehors des demandes de banquiers et de spéculateurs, nous croyons bien que le vrai public a donné fort peu. En tout cas, il n'y a rien de remarquable, l'effet porté de l'argument nouveau dont on se servait pour placer l'emprunt destiné à la France déjà vue.

COURS DU FRET

Un départ de Lens et de Courrières (bases), Paris, Elbeuf et Rouen, se cotent à 5.50. Denain, Valenciennes, Trith-Saint-Leger 1.50, Cambrai 1.75, Saint-Quentin 2.25, Chauny 2.75, Creil 3.50, Ham 2.50, Péronne 2.75, Amiens 3.25, Soissons, Vauxort, Miletport, Fontenay et Reims, 3.25, Béthel 3.25, Châlons-sur-Marne 4.00, Virey-François 4.00, Saint-Dizier 4.50, Bar-le-Duc 4.00, Nancy 5.25, Thion 5.75, Epinal 6.00.

BOURSES

BOURSE DE PARIS

Clôture	Clôture
100 amortissable	99.95
100 amortissable	101.90
Rente consolidée 4 0/0	75.40
Argentine 1896	72.40
Argentine 1900	72.40
Bretagne 1890	76.80
Bretagne 1895	76.80
Bretagne 1900	76.80
Bretagne 1905	76.80
Bretagne 1910	76.80
Bretagne 1915	76.80
Bretagne 1920	76.80
Bretagne 1925	76.80
Bretagne 1930	76.80
Bretagne 1935	76.80
Bretagne 1940	76.80
Bretagne 1945	76.80
Bretagne 1950	76.80
Bretagne 1955	76.80
Bretagne 1960	76.80
Bretagne 1965	76.80
Bretagne 1970	76.80
Bretagne 1975	76.80
Bretagne 1980	76.80
Bretagne 1985	76.80
Bretagne 1990	76.80
Bretagne 1995	76.80
Bretagne 2000	76.80
Bretagne 2005	76.80
Bretagne 2010	76.80
Bretagne 2015	76.80
Bretagne 2020	76.80
Bretagne 2025	76.80
Bretagne 2030	76.80
Bretagne 2035	76.80
Bretagne 2040	76.80
Bretagne 2045	76.80
Bretagne 2050	76.80
Bretagne 2055	76.80
Bretagne 2060	76.80
Bretagne 2065	76.80
Bretagne 2070	76.80
Bretagne 2075	76.80
Bretagne 2080	76.80
Bretagne 2085	76.80
Bretagne 2090	76.80
Bretagne 2095	76.80
Bretagne 2100	76.80

BOURSE DE BRUXELLES

Clôture	Clôture
100 amortissable	99.95
100 amortissable	101.90
Rente consolidée 4 0/0	75.40
Argentine 1896	72.40
Argentine 1900	72.40
Bretagne 1890	76.80
Bretagne 1895	76.80
Bretagne 1900	76.80
Bretagne 1905	76.80
Bretagne 1910	76.80
Bretagne 1915	76.80
Bretagne 1920	76.80
Bretagne 1925	76.80
Bretagne 1930	76.80
Bretagne 1935	76.80
Bretagne 1940	76.80
Bretagne 1945	76.80
Bretagne 1950	76.80
Bretagne 1955	76.80
Bretagne 1960	76.80
Bretagne 1965	76.80
Bretagne 1970	76.80
Bretagne 1975	76.80
Bretagne 1980	76.80
Bretagne 1985	76.80
Bretagne 1990	76.80
Bretagne 1995	76.80
Bretagne 2000	76.80
Bretagne 2005	76.80
Bretagne 2010	76.80
Bretagne 2015	76.80
Bretagne 2020	76.80
Bretagne 2025	76.80
Bretagne 2030	76.80
Bretagne 2035	76.80
Bretagne 2040	76.80
Bretagne 2045	76.80
Bretagne 2050	76.80
Bretagne 2055	76.80
Bretagne 2060	76.80
Bretagne 2065	76.80
Bretagne 2070	76.80
Bretagne 2075	76.80
Bretagne 2080	76.80
Bretagne 2085	76.80
Bretagne 2090	76.80
Bretagne 2095	76.80
Bretagne 2100	76.80

BOURSE DE LILLE

Clôture	Clôture
100 amortissable	99.95
100 amortissable	101.90
Rente consolidée 4 0/0	75.40
Argentine 1896	72.40
Argentine 1900	72.40
Bretagne 1890	76.80
Bretagne 1895	76.80
Bretagne 1900	76.80
Bretagne 1905	76.80
Bretagne 1910	76.80
Bretagne 1915	76.80
Bretagne 1920	76.80
Bretagne 1925	76.80
Bretagne 1930	76.80
Bretagne 1935	76.80
Bretagne 1940	76.80
Bretagne 1945	76.80
Bretagne 1950	76.80
Bretagne 1955	76.80
Bretagne 1960	76.80
Bretagne 1965	76.80
Bretagne 1970	76.80
Bretagne 1975	76.80
Bretagne 1980	76.80
Bretagne 1985	76.80
Bretagne 1990	76.80
Bretagne 1995	76.80
Bretagne 2000	76.80
Bretagne 2005	76.80
Bretagne 2010	76.80
Bretagne 2015	76.80
Bretagne 2020	76.80
Bretagne 2025	76.80
Bretagne 2030	76.80
Bretagne 2035	76.80
Bretagne 2040	76.80
Bretagne 2045	76.80
Bretagne 2050	76.80
Bretagne 2055	76.80
Bretagne 2060	76.80
Bretagne 2065	76.80
Bretagne 2070	76.80
Bretagne 2075	76.80
Bretagne 2080	76.80
Bretagne 2085	76.80
Bretagne 2090	76.80
Bretagne 2095	76.80
Bretagne 2100	76.80

BOURSE DE BRUXELLES

Clôture	Clôture
100 amortissable	99.95
100 amortissable	101.90
Rente consolidée 4 0/0	75.40
Argentine 1896	72.40
Argentine 1900	72.40
Bretagne 1890	76.80
Bretagne 1895	76.80
Bretagne 1900	76.80
Bretagne 1905	76.80
Bretagne 1910	76.80
Bretagne 1915	76.80
Bretagne 1920	76.80
Bretagne 1925	76.80
Bretagne 1930	76.80
Bretagne 1935	76.80
Bretagne 1940	76.80
Bretagne 1945	76.80
Bretagne 1950	76.80
Bretagne 1955	76.80
Bretagne 1960	76.80
Bretagne 1965	76.80
Bretagne 1970	76.80
Bretagne 1975	76.80
Bretagne 1980	76.80
Bretagne 1985	76.80
Bretagne 1990	76.80
Bretagne 1995	76.80
Bretagne 2000	76.80
Bretagne 2005	76.80
Bretagne 2010	76.80
Bretagne 2015	76.80
Bretagne 2020	76.80
Bretagne 2025	76.80
Bretagne 2030	76.80
Bretagne 2035	76.80
Bretagne 2040	76.80
Bretagne 2045	76.80
Bretagne 2050	76.80
Bretagne 2055	76.80
Bretagne 2060	76.80
Bretagne 2065	76.80
Bretagne 2070	76.80
Bretagne 2075	76.80
Bretagne 2080	76.80
Bretagne 2085	76.80
Bretagne 2090	76.80
Bretagne 2095	76.80
Bretagne 2100	76.80

BOURSE DE LILLE

Clôture	Clôture
100 amortissable	99.95
100 amortissable	101.90
Rente consolidée 4 0/0	75.40
Argentine 1896	72.40
Argentine 1900	72.40
Bretagne 1890	76.80
Bretagne 1895	76.80
Bretagne 1900	76.80
Bretagne 1905	76.80
Bretagne 1910	76.8